



Les glaciers d'Auriol

Jean Le Dantec

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Auriolais
Septembre 2013 - Cahier n° 7-



Cette œuvre est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Jean Le Dantec

Les glaciers d'Auriol.

**Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Auriolais
Septembre 2013 - Cahier n°7 -**



Aperçu sur la situation du commerce de la glace en Provence au 17^e et au 18^e siècles

Dès 1642, à la fin du règne de Louis XIII, la ville de Marseille reçoit d'Italie l'usage des boissons glacées. A cette date, le sieur Pierre Roman obtient du roi un monopole de 10 ans pour la construction de glaciers publics et la vente de la glace naturelle dans cette ville.

A l'expiration du bail, le terroir de Marseille se trouve inclus dans le privilège des glaciers de Provence concédé en 1648 à Madame de Gaillard de Venel. Celle-ci est gratifiée à vie du privilège exclusif de « *faire glaciers et vendre la glace pour l'ensemble de la Provence avec pouvoir de transmettre ses droits à ses héritiers...* ».

En 1663, les Marseillais rachètent à Madame de Venel le droit d'exploitation de leurs propres glaciers dans un rayon de trois lieues autour de la ville. A l'intérieur de ce périmètre se trouve le territoire de Mimet dont l'altitude et l'exposition sont particulièrement favorables à la formation de glace naturelle pendant l'hiver ; celle-ci est conservée pour l'été dans une dizaine de glaciers publics dont les vestiges sont visibles à Mimet et au Pin, près de Septèmes.

La ferme de la glace * s'acquiert à des prix élevés aux enchères publiques. Les Marseillais se passionnent pour les breuvages glacés. Ils se pressent et se disputent à la porte des divers débits. Quand la glace vient à manquer et que ceux-ci ferment leurs portes, les clients désappointés vont jusqu'à créer des émeutes.

Devant le faible rendement de leur exploitation, les fermiers de Marseille, Pol Gardanne, Jean Maron et Cie, tentent en 1672 de passer outre au privilège Venel en réalisant la construction illicite de trois glaciers au Plan d'Aups. La ville doit alors son ravitaillement à ces importantes bâtisses de la Sainte-Baume.

Après l'hiver exceptionnellement doux de 1686 et par crainte des désordres, le 11 juillet 1686, les échevins fixent un règlement qui impose l'ouverture des boutiques de débit de la glace le matin de 9 h à 11 h et le soir de 4 h à 6 h.

Cette année-là, Marseille tente de s'approvisionner en dehors de la région et parvient à charger 12 bateaux près de Grenoble. Par malheur, ces bateaux perdent la plus grande partie de leur cargaison au cours de leur long voyage sur l'Isère, le Rhône et en mer entre Arles et Marseille. En conséquence, il n'y avait que les glaciers du Plan d'Aups pour assurer le ravitaillement de la ville, en concurrence avec Aix et Toulon.

Pendant la canicule de l'été 1686, une chaîne sans fin de 48 mulets assure le transport de la glace entre 9h du soir et 4h du matin. (*Le commerce de la glace à Marseille aux 17^e et 18^e siècles. J. Billioud. 1952*).

Des Auriolais participent aux convois, tel le muletier André Lance qui assure en 6 voyages entre le 16 juillet et le 28 août le transport de près de 80 charges (une charge pèse 350 livres, soit environ 140 kg). Le terroir d'Auriol est bien placé sur le chemin de ce transport entre la Sainte-Baume et Marseille. Des dépôts situés à Auriol, à mi-chemin, vont servir de relais pour les convois dont les voyages nécessitent deux nuits consécutives.

Le rôle attribué aux entrepôts d'Auriol n'est mentionné que dans des épisodes ponctuels de l'approvisionnement de Marseille. Il s'agit du voiturage de glace depuis Fontfrège par le propriétaire Hyacinthe Rémusat de l'entrepôt de « la Glacière ». Celui-ci contribue par ailleurs à la fourniture du village d'Auriol lui même.

Les convois de mulets empruntent le ravin des Infernets et l'ancien chemin du Plan d'Aups qui, par la chapelle de Notre Dame, rejoint la route de Marseille (le Grand Chemin) traversant le village d'Auriol. Il atteint Pont de Joux, le chemin d'Aix et enfin, par Aubagne, la ville de Marseille.

Ces caravanes attirent la convoitise. Ainsi, le 6 juillet 1686, « *un convoi de 8 mulets, mené par 2 muletiers dont François Jayne de Gémenos et transportant 8 charges de glace, est assailli à Pont-de-Joux par 4 hommes dont deux sont armés de fusils, mousquetons, épées et pistolets. Les ravisseurs, les deux muletiers, les huit mulets et la glace disparaissent en direction du grand chemin d'Aix* ». Il s'avère que c'est le fermier de la ville d'Aix, Achard, qui est l'instigateur de cette attaque. Il est démasqué et condamné le 13 septembre 1687 à régler le prix de la glace dérobée. Il s'en tire bien grâce à ses relations en haut lieu! (*La glace naturelle et son commerce à Marseille sous l'ancien régime. Charles Casals et Victor Mousson. Association Découverte Sainte-Baume. 1994*).

*A cette époque, la distribution de la glace est généralement assurée par une *ferme*, c'est-à-dire une charge achetée au pouvoir royal ou aux pouvoirs locaux au cours d'enchères publiques. Cette charge donne à l'acquéreur des responsabilités comme une fourniture suffisante de la glace, la qualité du produit, la stabilité des prix, en même temps qu'elle lui accorde des avantages, comme l'exclusivité pour l'acquisition et la vente du produit dans le périmètre du territoire concerné.

A partir de mars 1789, le système de fermage et les privilèges sont officiellement abolis. Le commerce de la glace est alors libéré de toute contrainte.

(*La glace de la Sainte-Baume. Ada Acovitsioti-Hameau - Provence Historique 2005*).

Dans l'ouvrage cité sur le commerce de la glace, Charles Casals et Victor Moussion décrivent avec beaucoup de détails les vicissitudes de ce commerce, soumis au bon vouloir du roi.

Les archives municipales d'Auriol nous donnent un exemple de ces décisions royales. En 1701, pour faire face à ses dépenses militaires liées à la succession au trône d'Espagne, Louis XIV recherche tous les moyens de se procurer des recettes. Le 1^{er} mai 1701, prétextant la mort des principaux bénéficiaires de la ferme de la glace, il révoque les concessions et privilèges et les mets en vente. Mais, après l'hiver trop doux de 1706, les acquéreurs dénoncent leurs contrats et abandonnent ce commerce. Le trésor royal n'a pas les moyens de les rembourser et se décharge de sa dette sur les communautés.

Le document ci-dessous (CC96) montre que la communauté d'Auriol doit contribuer, au niveau de 1000 livres, au paiement de son *privilege de vendre la glace et neiges*. Le document précise la somme à verser par chaque communauté de la viguerie d'Aix, somme qui dépend de la population de la commune (ainsi, la communauté d'Aubagne doit s'acquitter de 1600 livres).

Nous Maires Conruls Et Assesurs de cette
ville d'aix chef de la viguerie dudit aix et procureurs de
ce pays de provençe nous signer, procedans a la repartition
de la dite somme de soixante mille livres qui compentent a
payer par les communautes de la viguerie de cette ville d'aix
a l'occasion de la subrogation du rachat privilege enlaxif
de vendre la Glace et Neiges non comprises a l'arret du
jour treize decembre mil sept cent six; Disons que la
Communaute d'aix doit rembourser de la somme de
quarante mille livres et les communautes sur nommees seront
Contribuables savoir

Auriol 1000

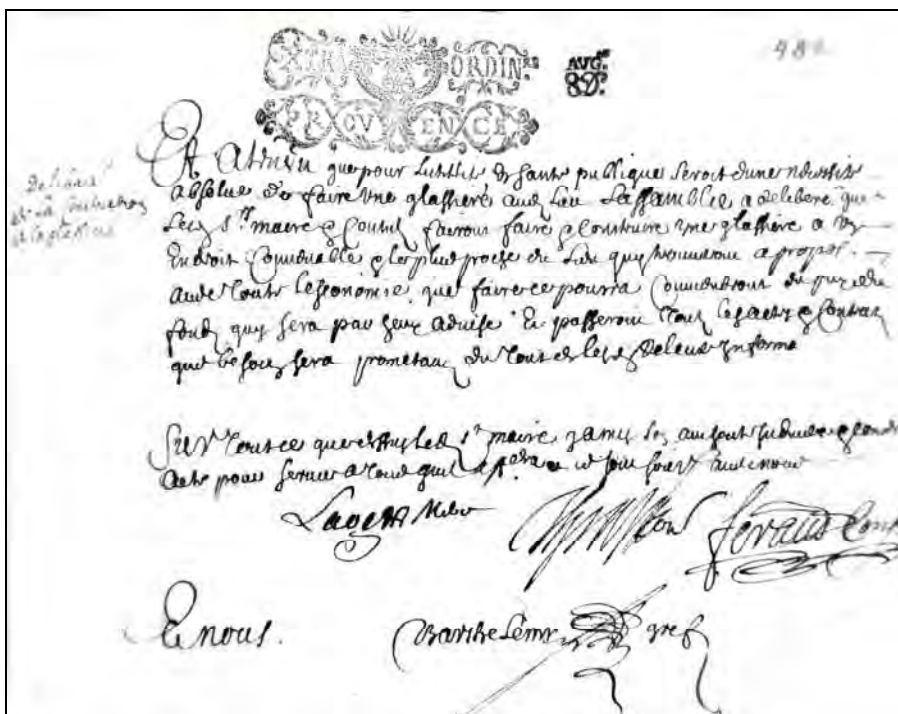
Bien située la localité d'Auriol installe des dépôts de glace dès les années 1690. Plusieurs textes font état de leur existence.

Une glacière proche du village, la glacière de Basseron

(sources : Gilbert David, Marcel Guigou, blog de Bruno Carpentier : « *La glacière municipale de Basseron à Auriol* ».

C'est indiscutable, un premier document de la fin du 17^e siècle fait état d'une glacière à Auriol.

Il s'agit d'une délibération de la communauté datée du 31 juillet 1695 qui mentionne le projet de construction d'une glacière à Auriol, construction que l'on juge alors d'une nécessité absolue ...pour la santé publique! (BB10).

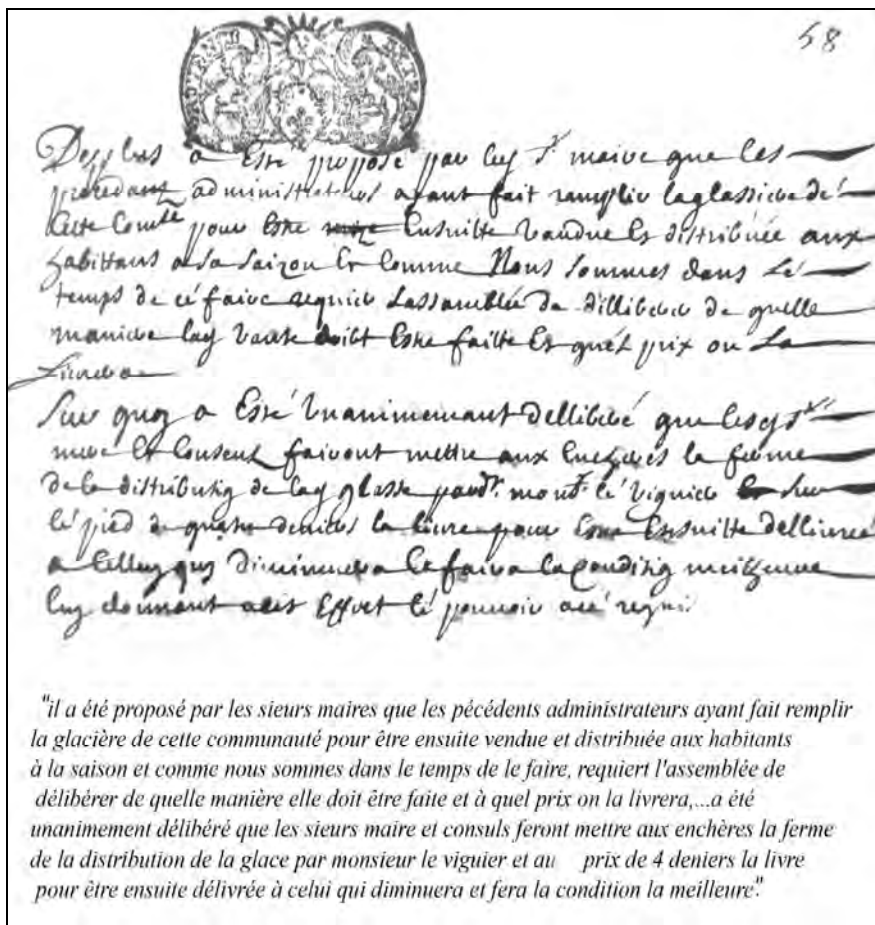


« Attendu que pour l'utilité et santé publique serait d'une nécessité absolue de faire une glacière au dit lieu, l'assemblée a délibéré que les sieurs maire et consuls fassent faire construire une glacière à un endroit convenable le plus proche du lieu... »

Mais où sera construite cette glacière, la communauté d'Auriol n'en sait encore rien !

Une délibération ultérieure du 3 mai 1703 parle à nouveau de la glacière de la communauté - la même sans aucun doute – mise aux enchères dans le cadre d'une ferme, mais ne nous renseigne pas davantage ! (BB11). La glacière qui avait été prévue a bien été construite, mais où ? Ce n'est pas dit !

On ne peut que penser, selon le vœu de la communauté (« *la plus proche du lieu* »), qu'elle fut établie à proximité du village



C'est l'examen des livres cadastre de la communauté dans les archives communales postérieures à 1703 qui va préciser enfin la localisation de cette glacière.

Le 17 juin 1716 (CC326) dans *un extrait du Rolle arrêté au Conseil Royal des Finances...il est dit que... les Maire et Consuls de la Communauté d'Auriol ...ont une glacière qu'ils ont fait bâtir en l'année 1696 dans un fonds qu'ils ont acquis de Joseph Sicard...* (copie de cet extrait page 8).

Un document antérieur va nous orienter. En effet, le registre de 1689 (CC6) précise qu'un **certain Joseph Arnaud d'Honoré** tient *une terre au quartier de Basseron, tirée du tail (compte) d'Anthoine Icard son aïeul maternel* (folio 17). Dans le folio 286, ce tail est ainsi rédigé : *Anthoine Icard, une terre au quartier de Basseron, confronte de levant le chemin de Brau, du midi Pierre Miquellis, de couchant et septentrion le torrent de Basseron.*
....Avançons dans le temps.

Dans le registre cadastral de 1717 (CC7) le terme **glacière** apparaît en clair dans le folio 26 consacré aux biens de **Joseph Arnaud, d'Honoré** :
...une terre et vigne au quartier de Basseron, confronte du levant le chemin, de midi les hoirs Joseph Ayasse, du couchant le vallon et de septentrion la glacière.

Nous avons maintenant l'assurance que c'est bien dans le quartier de Basseron, sur le trajet du ruisseau du même nom que la glacière a été construite.

La communauté d'Auriol a donc acheté pour ce faire une partie de la propriété d'Anthoine Icard.

Anthoine Icard ou Joseph Sicard ? Il reste à éclaircir l'état civil exact du vendeur !

Pendant combien de temps cette glacière a-t-elle été exploitée ?

Si on consulte le livre cadastre suivant de 1728, on constate qu'à cette date il n'en est plus fait mention. Est-elle déjà abandonnée, comme nous verrons que ce fut le cas pour la glacière de Joux ? C'est fort probable.

Un autre document de 1739 nous le confirme (page 9).

C'est le dénombrement des biens de la communauté d'Auriol du 4 avril (CC62) qui rend compte de la possession par la communauté d'une **glacière en ruine** au quartier de Basseron (page 8).

Ce document précise que celle-ci confronte *le chemin, Jacques Arnaud et le torrent de Basseron* et ce sont bien là les parcelles de 1717 signalées ci-avant.



Extrait du Rolle de recensement
des amonisssement arrete au Conseil
Roya des finances tenu a Versailles le vingthuit
Octobre mil sept Cent quatre. Collationne et signe Delaistre
Les Maire et Consuls de la Commune d'Auriot
Les 9 pour l'acquisition par eux faite de
Pierre fouque des heris de francois seruaume et de
Catherine Verane d'une maison regalle et Jardin
La somme de Cent soixante six livres 13:
et pour celui de Nouue acquies acaus
den ay 4 mois 21 Jours de puiosance celle
de Trois Livres huit sols,
Plus acaus d'une glaciere quils ont
fait bastir en l'annee 1696 dans un fond quils
ont aquis de Joseph Ricard en la D. Censure

Collationne a Lorigmat par nous
Conseiller secretaire du Roy maison
Couronne de France et de ses Finances

Reu des s. mers cels et
et des may d'us . . .
De la Comte d'auvil deux sous pour
La Remission d'ada qui tte
canniol 17 may 1716
Billard

cc 62 4 avril 1739



L'an mil sept cent trente neuf et le quatuorème —
jour du mois d'avril avant midi fut present pardevant le
no.^r Royal à ausiel et lemoins soustignés sieur honnore
Laurent Receveur du Clergé du Diocèse de marseille
en qualité de procureur general de messire charles
duhuppié du Garraimet chargé de l'administration
des biens et Revenus de l'abbaye st victor les marseille
suivant l'arrêt du conseil du

le d. n. p. forasul que le com. la porte de mure —
Glacière en l'aine. au quartier de Basseron —
confrontant le chemin Jacques arnaud et le —
torrent de Basseron

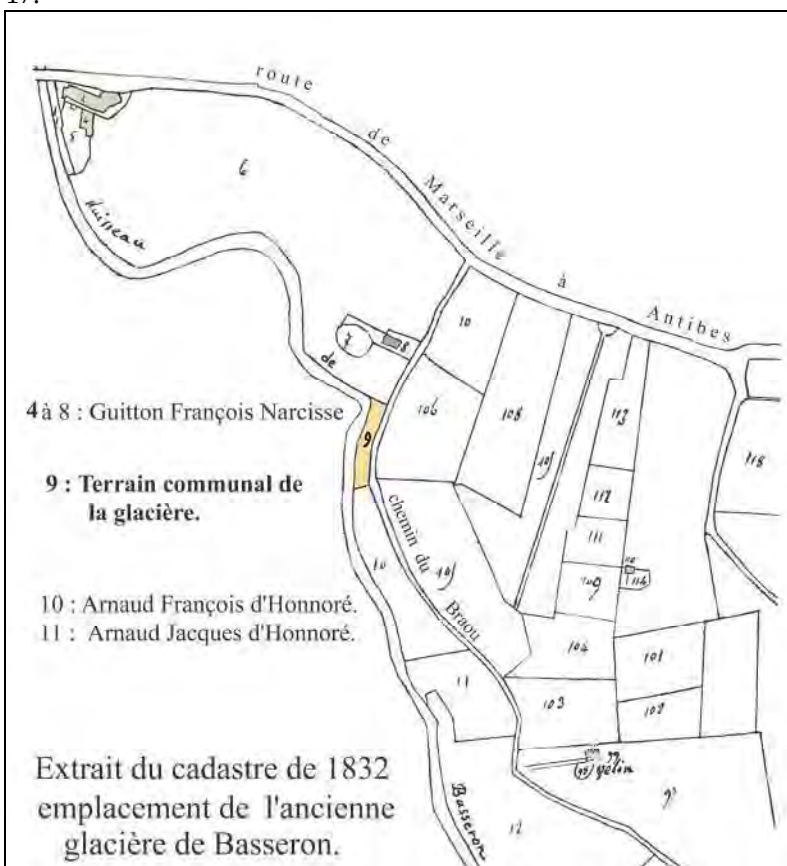
Nous voyons donc que cette glacière a été exploitée pendant une courte période que l'on peut situer entre 1696 et 1728.

Nous retrouverons ce caractère éphémère de l'exploitation de la glace pour les deux glaciers suivantes.

Il nous reste à retrouver le terrain de la glacière sur un plan cadastral.

Que nous apprend à ce sujet le cadastre qui fait référence, c'est-à-dire celui dressé le siècle suivant, au temps de Napoléon Ier et de la Restauration et établi à Auriol en 1832 ? Nous l'avons reproduit ci-dessous.

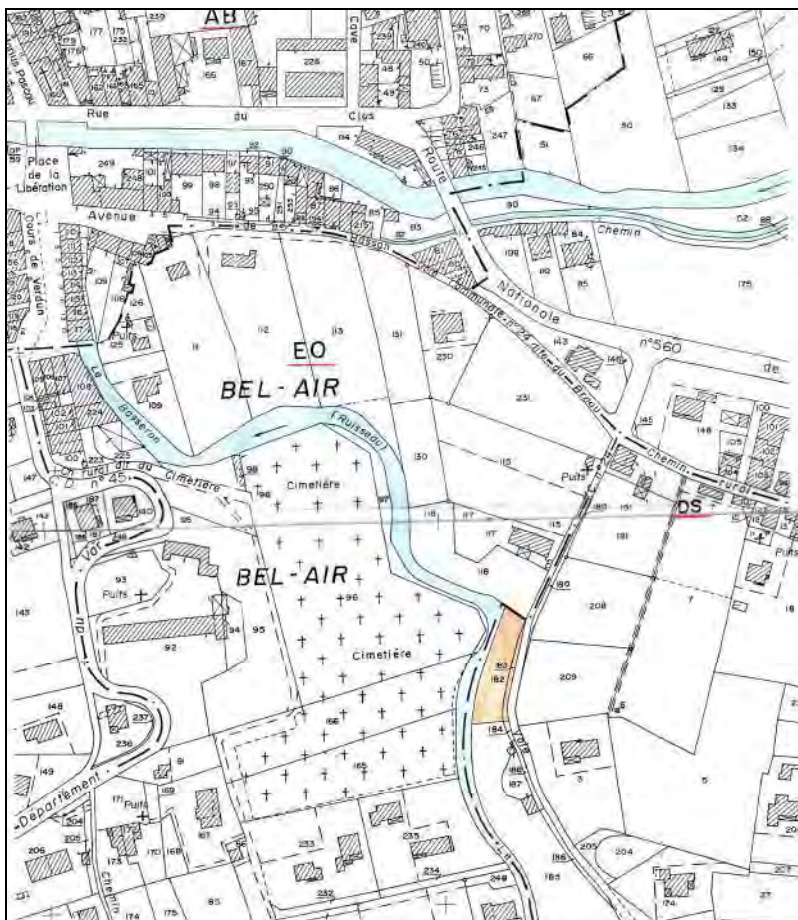
Le document est explicite : on peut situer avec précision le terrain où était implantée la glacière de Basseron. Si celle-ci n'est plus répertoriée, on n'en voit pas moins, dans la section F, la parcelle où elle se trouvait, numérotée 9. avec les mentions *inculte* et commune d'Auriol. Cette parcelle confronte au sud la terre du sieur Arnaud François et se trouve enserrée entre le chemin du Braou et le ruisseau de Basseron. Autant de précisions que nous avons relevées sur le registre cadastral de 1717.



Et aujourd'hui ?

Sur le nouveau cadastre, nous constatons que la commune d'Auriol est toujours propriétaire des parcelles 182 et 183, numéros remplaçant le n° 9 de la parcelle sur laquelle avait été établie la glacière.

La glacière a bien disparu ! En retrouverait-on quelque trace si on fouillait dans le talus du ruisseau ? Ce n'est pas impossible. Mais l'élargissement de chemin du Braou survenu entre temps a dû rogner une partie de la parcelle et effacer l'existence de la glacière de Basseron, la seule ayant occupé un terrain communal.





Aspect actuel du site de l'ancienne glacière de Basseron. De droite à gauche, nous repérons :

la route du Braou, la propriété Pourchier, ancienne propriété Guitton, le ravin du Basseron, le mur du cimetière. Entre le chemin du Braou et le Basseron, se trouve l'étroite bande de terrain où était implantée la glacière au début du 18^e siècle.

Une glacière à l'écart du village : **la glacière de Pont-de-Joux**

Cette glacière a disparu elle aussi, effacée de la mémoire collective au cours du 19^e siècle.

Charles Casals et Victor Moussion en font état dans les recherches qu'ils ont faites dans **les Archives communales de Marseille** (CC2121).

Leurs données sont précises. Il s'agit des contrats d'acquisition de deux glacières par le sieur Broy, fermier de la glace à Marseille.

L'une d'elle, située à Auriol, appartenant à **Pierre et Jean Négrel**, est vendue le 3 mai 1698 devant Maître Barthélemy, notaire d'Auriol (l'autre, est située à Simiane-Collongue et fait partie du territoire de Mimet signalé dans l'introduction).

Le 7 décembre 1697, les fermiers de Marseille avaient *associé à la ferme le sieur Jean Négrel pour un tiers*. Ce dernier promets de mettre dans le fonds de la compagnie la glace qu'il a dans la glacière au quartier de Joux, *laquelle il fera voiturier en cette ville de Marseille moyennant le prix de 6 sous par quintal et la dite voiture sera payée par la dite compagnie*.

Le contrat d'acquisition de la glacière de Joux situe cette dernière et en donne les dimensions. Voici les déclarations de l'expert en ce jour du 3 mai 1698.

*Nous nous sommes rendus au lieu de Roquevaire ...**sur la glacière en question au terroir du lieu d'Auriol, quartier de Joux ...sur le chemin allant du dit Roquevaire à Auriol proche le pont de la rivière d'Huveaune...**avons procédé au toisage de la dite glacière, loge et régalle...le tout ayant huitante trois pans de large (20 m environ) du levant au couchant et nonante cinq pans (24 m environ) de midi à tramontane . Lequel plan confronte de levant et midi le chemin de Roquevaire à Auriol et une langue de terre dépendant du régale de la dite glacière,...de couchant la terre de Guilhaume Reboulet et de tramontane la propriété des hoirs de Roux grandes vignes ayant 25 cannes de long (50m) de midi à tramontane et 4 cannes de large (8m) de levant à couchant, le tout fait 100 cannes carrés (400 mètres carrés) dans laquelle ...avons trouvé...dix arbres chênes ou ormes tant gros que petits... de levant terre à l'arrosage des noyers de Guilhez Masse... Nous sommes entrés dans la dite loge et fait descendre dans la dite glacière le sr Barthélemy avec un aide pour procéder au toisage...*

36 pans de profondeur (9 mètres environ)

90 pans de circonférence (22,5 mètres environ)

voûte 116 pans de contour soutenu par 2 petits doubles de pibles (peupliers).

La conclusion tirée est la suivante : ...**situation avantageuse du lieu pour une glacière, compris les arbres. 30 cannes 5 pans 20 menus cube de creusement de la glacière, terre, tuf et rochers.**

La propriété est estimée à **474 livres 11 sols 8 deniers.**

La glacière en question est donc une petite glacière mesurant environ 10 mètres de diamètre et 9m de profondeur.

Les déclarations ci-dessus nous apprennent que le terrain où se trouve la glacière :

- confronte au sud et à l'est le grand chemin de Roquevaire à Auriol (en rouge sur le plan ci-après),
- est proche du pont sur l'Huveaune situé au départ de cette route vers Auriol.

Cette zone est occupée par du tuf, roche tendre favorable au creusement.

Une expertise de la glacière de Joux (page 15).

Des documents ultérieurs précisent l'histoire de cette glacière.

Le 2 mai 1702, Paul Gardanne, ancien fermier de la glace à Marseille, accompagné du géomètre François Gillibert, établit pour la glacière de Joux un certificat où il est dit :

La glacière de Roquevaire, a été par nous visitée, examinée et mesurée pour avoir la quantité de glace qui s'y trouve. Nous croyons qu'il peut y avoir **neuf cent quintaux de glace avec 28 pans** (7 mètres environ)...bien conditionnée et en fort bon état. En foi de quoi nous avons fait et signé le dit certificat. A Marseille le 2 mai 1702.*

Cette expertise est un document intéressant qui donne l'empâtement au sol, la circonférences des murs périphériques, la profondeur et les diamètres supérieur et inférieur de la cuve, la profondeur et le diamètre du puits perdu (éponge), la longueur et la hauteur du canal d'évacuation des eaux de fusion (égout).La toiture en pierre voûtée supporte directement les tuiles.

*Nous savons qu'à Pont-de-Joux la commune d'Auriol et celle de Roquevaire sont limitrophes. C'est sans doute pourquoi, dans les textes de l'époque, la glacière de Joux est dite située dans l'un ou l'autre de ces deux terroirs.

2 may 1702

10



Nous paul gardane bouvrie et françois bert
geometres En suite des ordres a nous donnez par Messieurs
les Echevins de cette Ville de Marseille pour tant de
Nous transporter sur les glaciers du pin et a celle de
Roquevaire, pour vous visiter Examiner et mesurer ledit
glacier pour savoir la quantite des glaces qui se
trouvent a chacune dedit glacier, Certiffions que
desd. ordres Nous s'iront transporter sur led. glacier le
28. Et 29. avril passy, Et apres avoir bien veu et
Examine ledit de l'etat qu'il en se trouve, mesurer leur
continance, puis la profondeur, la largeur sur le diamet
de chacune dedit glacier, disant que a celle du p
Il y a douze pans de glasse, Et ayant fait diffinition
de l'etat qu'il se trouve pour n'estre pas bien conditionne
croion que il y peut avoir neuf cens quintal de glasse
Et a celle de Roquevaire, Il y a vingt huit pans de glasse
qu'on ne trouve estre bien conditionnee Et en fort bon
Etat et croion que il y peut avoir huit cens quintal
de glasse, En foy de quoy nous fait et signe le present
Certifficat a Marseille ce second may mil sept
cens deux.

Gardane



Gillibert

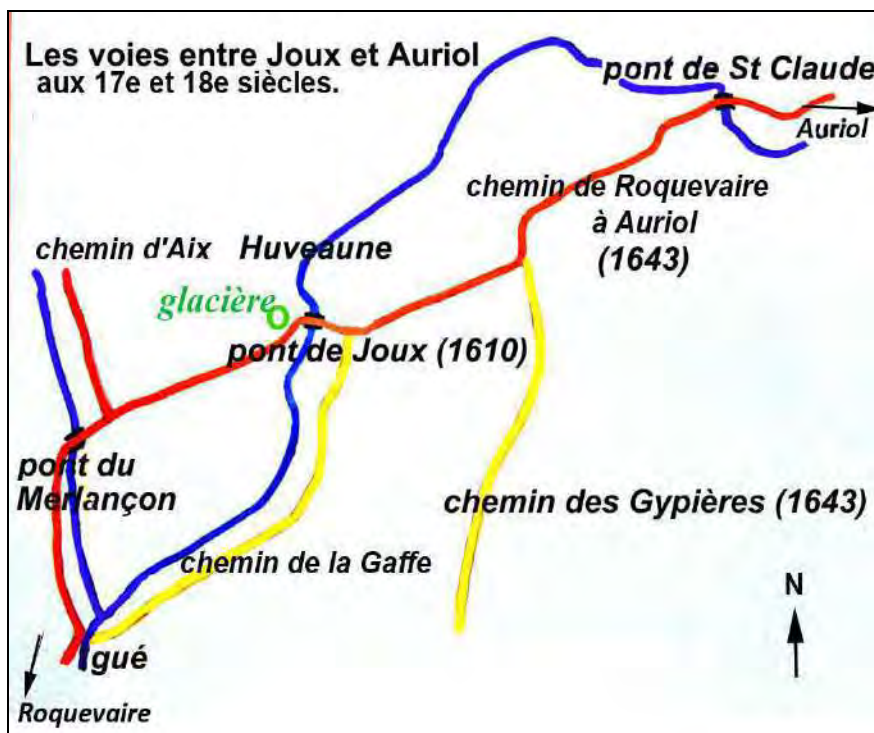
Remarques : l'expertise mentionnée ci-dessus concerne deux glaciers, celle du Pin, entre Aix et Marseille et celle de Roquevaire à Pont-de-Joux. Le chiffre donné pour la hauteur de glace dans cette dernière (28 pans) est en accord avec la description de 1698 qui donne 36 pans pour la profondeur totale de la glacière.

Peut-on préciser la situation de cette glacière de Joux ?

Lorsqu'il en est fait état, deux routes existent déjà dans le quartier :

- Le grand chemin qui du Nord au Sud relie Aix à Toulon par Roquevaire.
- Le chemin qui d'Ouest en Est relie Marseille à Antibes en passant par Auriol.

Ce dernier a été ouvert en 1643 et franchit l'Huveaune par deux ponts, le pont de Joux (1610) près du moulin à farine, et le pont de Saint-Claude à 1km de là, à l'entrée du village d'Auriol.



Quelles sont les données cadastrales ?

Les livres terriers (parcellaires cadastraux) précisent les terres attenantes à la glacière de Joux.

Les archives communales possèdent les livres terriers de 1719 (registre CC8), 1728 (registre CC9), 1779 (registres CC11, 12, 13).

Livre terrier de 1719.

On y relève la mention de la glacière attenante aux propriétés de Guilheume Riboulet, de Louis Roux et de Vincens Mistre.

Guilheume Riboulet (L. terrier 1719)

*Une terre et vigne au Portus en front de Louis Roux et la glacière
midy Le grand chemin, couchant La terre Cy deffus, et septen Jean Bapt^e Guinard
contient trois carter quarante six cannes vigne une Portierade trois canes vingt
cinq canes estimée deux cens septante six Livres dix deniers p^lus quatre onces
un quart et demy tiers.*

Louis Roux 1719

*Une terre et vignes avec cartier de solliettes confronte de Leuans vigne
mestre, midy Louis gautier et la glaisie, couchant guichen Riboulet et
septent. Un bap^t guinoard contient une part de deux cens Cannes, vignes
Trois ans l'an estimée septante plus Lians dix sept sols six deniers
Cotée deux onces trois quarts.*

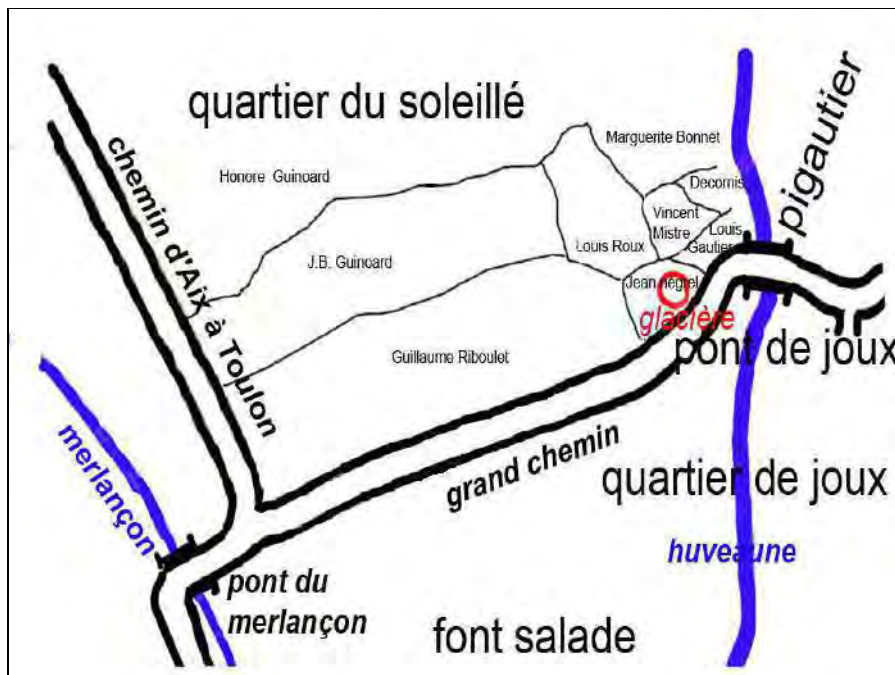


435.

Inatelle

Vincens Mistre 1719

*Une terre culte et jneulte au cartier de solliettes confronte de Leuans
anthoine decormis, midy Louis gautier et la terre de la glaisie, couchant
Louis Roux et septent marguerite bonnet contient deux cartiers des deux
cens Cannes vignes quatre cens l'an estimée deux cent dix huit Lians
quinze sols Cotée trois onces deux quarts.*



Ce plan a été tracé à partir du livre terrier de 1719 qui fournit les données cadastrales du quartier de Joux. Nous avons situé approximativement la glacière de Joux en considérant les terrains auxquels elle est attenante. Ainsi, elle confronte au sud et à l'est le Grand Chemin de Roquevaire à Auriol, à l'ouest la terre de Guillaume Riboulet, à l'est celle de Louis Gautier, au nord celles de Vincent Mistre et de Louis Roux.

La glacière est à ce moment-là en activité.

Qu'en est-il neuf années plus tard ? Livre terrier de 1728.

La glacière est mentionnée dans la propriété du sieur Pierre Négrel, de Roquevaire avec confirmation des terres attenantes. Mais il est précisé : glacière abandonnée.

Nous voyons donc que, 30 ans après son acquisition par le fermier de la glace, la glacière de Joux a cessé son activité. Nous avons vu que la même interruption, à la même date, a été constatée pour la glacière de Basseron.



L'histoire de la glacière de Joux n'est pas terminée pour autant !

Au milieu du 18^e siècle on parle encore d'elle. Ainsi dans un rôle faisant état d'une réparation (CC356).

Rôle d'une réparation de la glacière de Joux...par ordre de messieurs les maire et consuls. le 22 décembre 1746 et le 12 janvier 1747. Une autre réparation est faite le 24 mars 1747.

Rolle d'une Reparation de La glaciere de Joux
 Le Vingt deux d'embre mil Sept cens . quarante
 Six Jay travaillé avec mon fils . . . 14100
 plus Le douze j'ancient toujours par bordre de meffieur
 Lermise et confus plus Jay travaillé avec mon fils 14100
 Le tour monte 34
 Jay Recu La somme du Rolle 3 deffus quil complice trois
 lires fait auant Le Vingt quatre mars mil Sept cens
 quarante sept Bouillon
 16

Ce document nous apprend que la glacière de Joux, qui était déclarée abandonnée en 1728 et appartenait à cette date à Pierre Négrel, a été acquise par la communauté d'Auriol qui peut-être l'a remise en service puisqu'en 1747 elle y a entrepris des réparations. Cependant les travaux, qui n'ont duré que 3 heures, n'attestent pas absolument de cette remise en service. Peut-être étaient-ils de simples interventions pour sécuriser la construction alors inutilisée.

On parle à nouveau de la glacière de Joux en 1798 !

Il s'agit d'un fait divers qui permet de constater que la glacière abandonnée de Joux est toujours en place en 1798. Cet évènement est relaté dans le registre d'Etat Civil concernant les actes de décès.

On a découvert un cadavre dans la glacière de Joux !

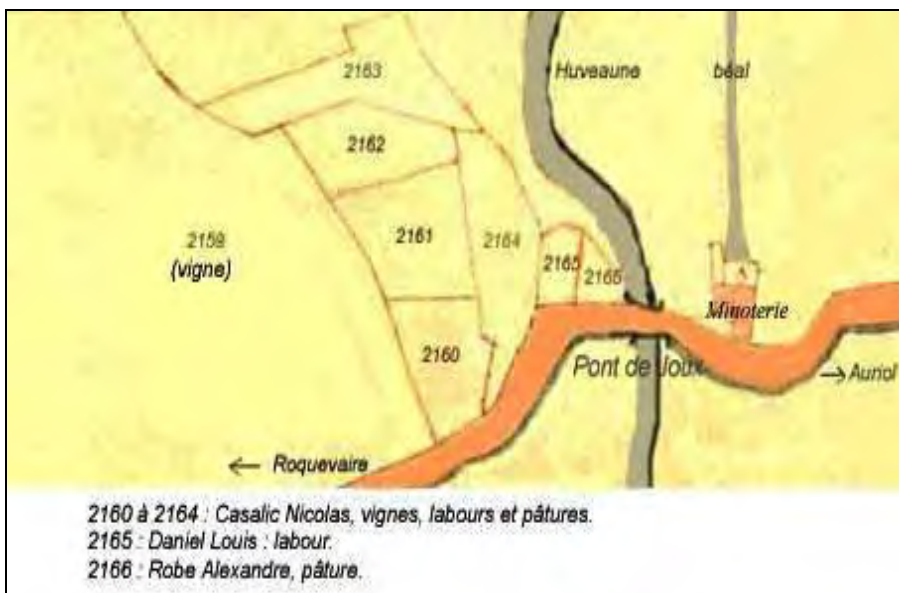
Voici un extrait du procès verbal établi avec une très grande précision par le sieur Pascal, officier public de la commune :

*Aujourd'hui huit brumaire de l'an septième de la République Française (31 octobre 1798) par **devant moi François Pascal, agent municipal et officier public de cette commune d'Auriol, département des B du R, ...sont comparus à la salle publique de cette commune les citoyens Jean Joseph Aubert** âgé de 64 ans et **Jean Joseph Giraud** âgé de 59 ans de cette commune m'ont déclaré qu'un homme inconnu était mort dans la glacière de Joux quartier de cette commune. D'après cette déclaration le juge de paix avec son greffier de cette commune se sont portés sur le lieu et s'être assurés de la mort du dit inconnu nous a requis de transcrire le rapport suivant pour qu'il constate de la vérité.*

Liberté Justice Egalité

L'an sept de la République Française une et indivisible et le huit brumaire ... nous juge de paix officier de police judiciaire du canton d'Auriol département des B du R sur l'avis qu'il nous a été donné qu'il s'était commis un meurtre au quartier de Joux terroir de cette commune nous nous sommes transportés accompagnés des citoyens Jean Arnaud et du citoyen Benoît Marie Rigaud officier de santé de cette commune dont nous avons requis l'assistance. Le particulier mort au quartier de Joux et à la glacière sise dans le terrain du citoyen Négrel de la commune de Roquevaire où étant nous avons vu un cadavre masculin gisant par terre au fond de la dite glacière ...le dit cadavre était mort .d'une mort violente et qu'il a été tué par une arme à feu ...de plus un coup de sabre ou couteau ...lui ont tranché la moitié du col ... Nous avons encore remarqué qu'à droite du côté du trou de la glacière il y avait du sang sur la terre de la distance d'environ quatre pas nous avons suivi par la trace ...et nous avons trouvé dans une autre allée de vigne appartenant à la veuve Bonifay à environ 140 pas de la glacière du sang sur la terre, nous avons descendu par un sentier jusqu'au grand chemin allant à Aix où nous avons aperçu du sang étant au grand chemin et à environ 40 pas de la glacière nous avons trouvé beaucoup de sang avec des morceaux d'une pipe à fumer ce qui nous a donné à connaître que c'est là qu'il a reçu le coup de fusil ...nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir à ce que de raison...enregistré gratis à Auriol ce 9 brumaire an 7 ...

Le cadastre napoléonien du quartier de Joux, ne fait plus mention de la glacière en 1832.



Ci-dessus, les parcelles attenantes au chemin de Roquevaire à Auriol en 1832. C'est vraisemblablement sur l'une des parcelles 2160 ou 2164, occupées par des vignes, labours et pâtures, appartenant à Nicolas Cazalic, qu'était située la glacière. Etait-elle détruite en 1832 ?

Nous n'avons pas de données pour les périodes plus récentes, si ce n'est que dans les années 1890 des actes de vente signalent la construction des bâtiments que l'on voit actuellement au bord de la route. M. David nous a indiqué qu'ils ont été construits par les membres d'une famille Ravel.



Sur cette vue actuelle prise près du pont sur l’Huveaune, on voit les maisons qui ont été construites à la fin du 19^e siècle sur l’emplacement de la glacière de Joux, au bord de la route d’Auriol. La parcelle était dans une courbe dont la convexité est tournée vers le levant et le midi.

A droite, non visible sur la photo, se trouve le château Delestang.



Photo prise en arrière des bâtiments montrant la couche de tuf dans laquelle a été creusée la glacière. La cavité actuelle est-elle un reste de cette ancienne glacière ?

Constatons que l'emplacement de la glacière de Joux a été choisi judicieusement :

- en un lieu froid et humide : c'est le point le plus bas de la commune, soit 175 mètres,
- dans un terrain fait de tuf facile à creuser,
- au bord d'une route importante à l'époque entre Auriol et Marseille.

Une glacière imposante en dehors du village, sur le chemin de la Sainte-Baume : la glacière des Encanaux

Cette glacière est la seule encore visible et la seule dont les proportions imposantes suggèrent qu'elle n'était pas un simple dépôt mais qu'elle a reçu de la glace formée dans des bassins de gel situés à proximité

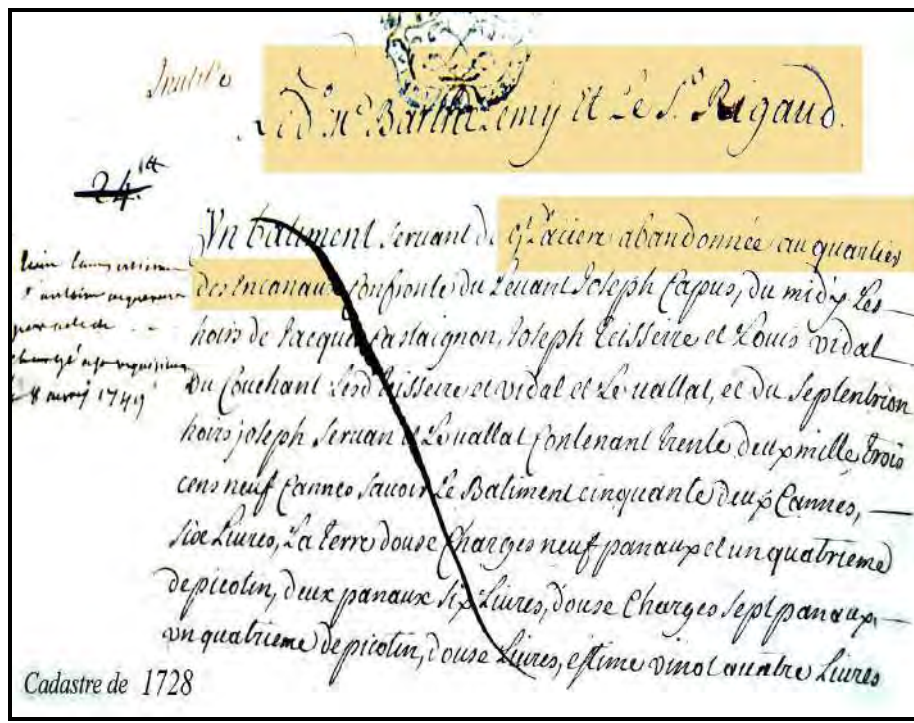
. Elle vient d'être l'objet d'une restauration partielle inaugurée le 7 juin 2013.

Il y a peu de documents la concernant, notamment aucun précisant la date de sa construction. Il est vraisemblable qu'elle ait été construite comme les autres dans les années 1690. Cet imposant édifice, situé sur un terrain privé, a dû être commandé par un riche personnage du lieu.

La première mention est celle du livre terrier de 1717 (CC8) : **propriété par moitié de Messire Marc Anthoine Barthelemy avocat et du sieur Balthazard Rigaud.**



Sur le livre terrier de 1728, neuf ans plus tard, elle est signalée, avec les mêmes propriétaires Barthelemy et Rigaud, mais comme **glacière abandonnée**.



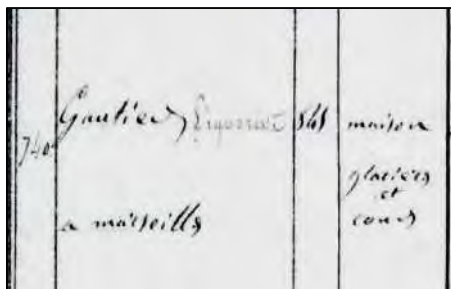
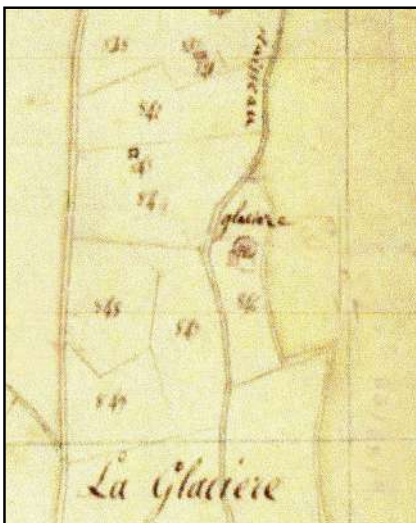
M. Gilbert David possède des actes de la vente de cette glacière en 1749 à l'un de ses ascendants, Louis Estienne (inscription en marge du document ci-dessus). Louis Estienne a utilisé les bâtiments comme **bergerie**. Le livre terrier de 1779 ne signale pas la glacière mais fait état de cette bergerie. Le fils de Louis Estienne, Jean-François, vend la propriété en 1798 à Jean-Joseph Garnier qui lui-même la cède à Gautier, liquoriste à Marseille (page29).

Il n'est plus question de cette glacière, pourtant toujours en place, dans les documents postérieurs au cadastre napoléonien de 1830.



Situation, évaluée par nos soins, de la glacière des Encanaux sur la rive droite du ruisseau de Daurengue, non loin de la route d'Auriol au Plan-d'Aups.

(extrait du plan directeur de 1934. Echelle 1cm = 60m).



Le cadastre napoléonien (1832) mentionne le nom du quartier de La Glacière (F2) et figure la parcelle 845 appartenant à Gautier, liquoriste à Marseille.



Ce petit pont sur le ruisseau de Daurengue fait communiquer la rive gauche où se trouvent des champs sur lesquels ont pu être établis de petits bassins de gel et la rive droite où se trouve la glacière. Il a peut-être servi au passage des mulets qui, entre 1698 et 1726 environ, auraient transporté les pains de glace jusqu'à la glacière (photo Josiane Pagano).



La glacière des Encanaux après restauration. A gauche, les ateliers (ph. J.M.Girard).



Ci-contre, vue intérieure au galbe caractéristique plus étroit à la base dit en *cuèu de peiròu* (fond de chaudron). Photo J.M.Girard



Orifice du canal d'évacuation des eaux de fonte.

La glacière des Encanaux a été creusée sur une pente. Après sa construction, on a tassé la terre autour d'elle. Le lieu choisi est froid, exposé au nord. A proximité, la présence de l'eau du Daurengue, de quelques étendues planes, laisse penser que la glace a pu être produite sur place : c'est une vraie glacière qui a dû alimenter les dépôts du village, celui de Basseron et de Rémuzat, peut-être celui de Joux.

Un caveau voûté sous une bastide : *la glacière de Remusat*



Extrait du plan directeur de 1934 situant le quartier de la Glacière qui doit son nom à la bastide de Remusat (en rouge). Au 18^e siècle, le pont de la Banne n'existe pas encore et le Grand Chemin (en jaune) qui traverse Auriole passe devant cette bastide. Echelle 1 cm = 70 m.

Venus de Seyne-les-Alpes au cours du 17^e siècle, les Remusat font partie de la très riche bourgeoisie marseillaise et prospèrent dans le commerce des draps.

Jacques Remusat, né en 1612, conseiller du commerce en 1670 et 1672, a trois fils.

Le second, Hyacinthe, est l'un des personnages les plus considérables de la ville, conseiller du commerce de 1715 à 1717. Sa maison fournit gratuitement, pendant la peste de 1720, 20 000 charges de blé pour le ravitaillement de la population.

Le troisième, Pierre, député du commerce en 1720 et 1721 et premier échevin en 1722 et 1723, *montre lui aussi pendant la peste un grand courage.* (Comité du Vieux Marseille-Les Bastides-n° 17 1983).

Entre 1688 et 1765 les Remusat ont été premiers échevins les uns après les autres, Pierre en 1723, Jacques en 1728, Gabriel en 1736 et 1750, Noël Justinien en 1742 et 1765, Pierre Joseph en 1756.

Les Remusat occupent à Auriol une place influente et possèdent de nombreux biens à différentes époques et en de nombreux lieux. *La Statistique de la Commune d'Auriol par M. Bosq, membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille*, mentionne pour 1855 parmi ces biens, les moulins à farine de la Paroisse et de Saint-Claude (Gabriel Justinien), la terre de la Gastaude (Séraphin Justinien), la terre de *la Farrage*, au quartier de St-Laurent, une propriété rurale au quartier Notre-Dame avec le château d'habitation « *la Glacière* »...et son entrepôt de glace. Ils auraient possédé également le domaine de la Guittone (M. Gilbert David). Avec M. Bosc, il faut considérer qu'alors *toutes ces propriétés sont d'un revenu considérable*.

Le rôle attribué aux Remusat à propos de la glace n'est mentionné que dans un épisode de l'approvisionnement de Marseille. Il s'agit du voiturage de glace depuis Fontfrège par Hyacinthe Remusat. Nous avons vu que celui-ci contribue par ailleurs à la fourniture du village d'Auriol lui-même.

Il est d'ailleurs mentionné (lui et son entrepôt d'Auriol) dans l'histoire du domaine de Fontfrège par F. Flory.

Le 11 août 1706, les Archives Communales de Marseille (CC 2121) relatent qu'après un hiver très doux, alors que seulement deux des sept glaciers qui approvisionnent la ville, celle de ND du Mont et celle du Pin, contiennent de la glace, les échevins de Marseille Jean Rambaud et J.F. Brun achètent à Hyacinthe Remusat et à maître Lafarge, avocat au parlement, toute la glace qu'ils ont dans leur glacière de Fontfrège (page suivante).

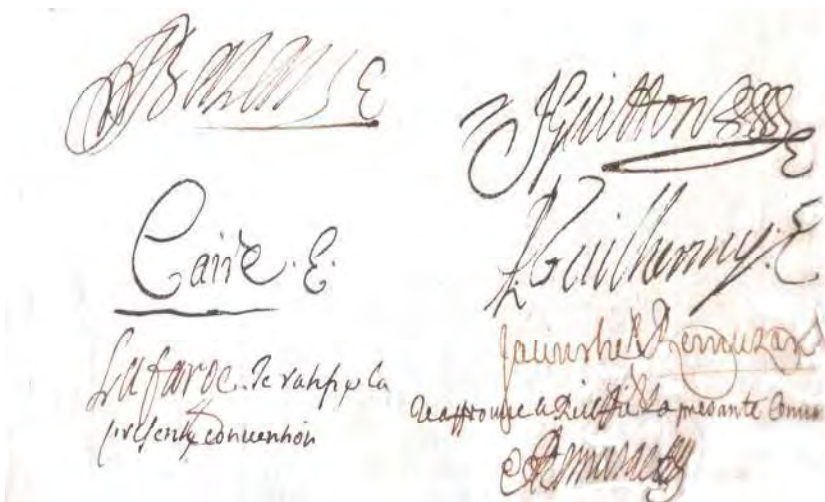
De même, le 20 juillet 1713, J.F. Brun, alors fermier de la vente et de la débite de la glace à Marseille, achète à Hyacinthe Remusat et Joseph Lafarge, son associé, 2500 quintaux de glace des glaciers de Fontfrège à raison de 16 sols le quintal...et promet de ne point acheter d'autre glace pour la fourniture de Marseille (Archives départementales Me Coculat 355 E n° 483).

Le 24 novembre 1713, Hyacinthe Remusat certifie à ce sujet, avoir reçu de J.F. Brun...2400 livres pour les 3000 quintaux de glace livrés à raison de 16 livres le quintal...(ibidem).

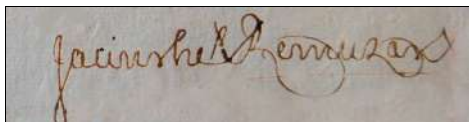
Hyacinthe Remusat épouse le 25 septembre 1724, en seconde noce, une dame d'Auriol, Elisabeth Guitton, fille de Jean Guitton et Marguerite Gorse. Ils auront 4 enfants qui s'ajoutent aux 9 enfants nés du mariage précédent.

Signalons également que Hyacinthe est le père d'Anne Madeleine, religieuse proclamée vénérable en 1891. Il décède à Auriol en 1733, à l'âge de 75 ans.

« Nous Maire Echevins de cette ville de Marseille et Sr Hyacinthe Remusat marchand de la dite ville pour ce au nom et ayant charge expresse de Me Lafarge avocat au parlement et du Sr Rémusat du lieu d'Auriol ...qu'en étant payé 2 livres par quintal par les dits Echevins de toute la glace que les dits Sr Lafarge et Remusat ont dans la glacière de Fontfrège et qui sera porté au dit lieu pour la consommation de cette ville... Le dit Sr Hyacinthe Remusat s'engage de faire délivrer ...toute la glace qui sera dans la dite glacière sans pouvoir en être vendu pour aucun autre endroit que pour Marseille à peine de tous dépens, ...
Fait ...à Marseille le 11 août 1706. »



The image shows a handwritten document with several signatures and names in cursive script. The names 'Marseille', 'Cairé', 'Lafarge', 'Remusat', and 'Hyacinthe' are visible, along with a date '11 août 1706'.



A close-up of the signature 'Hyacinthe Remusat' in cursive script.

Ci-contre et ci-dessus,
signature de Hyacinthe Remusat
en août 1706.

CC8-p 348-1717


S^r Hyacinthe Remusat marchand bourgeois

N^{re}. Battiment terre et vignes au cartier de S^{te} Catherine confronte du
 Levant Le vallat de vider, Charles vilboreze, Barthelemij et Le S^r. ad^e Barthelemij
 miex Le Charles barthelemij Le S^r. ad^e et Le grand Chemin, couchant Le S^r.
 barthelemij et Les heris de Joseph Rigaud et Septen^r La Riviere d'haucenne
 contient vingt cinq carés quatre cens trente trois Can^{es} vignes onze Carés 2
 cent soixante. six Can^{es}, cent nonante Can^{es} Battiment, Le Regalle, heris septante
 deux Can^{es} Vignes cinq Mille huit cens soixante quatre Lignes onze sols huit
 deniers Celles cinq Lignes treize onces deux tiers et demy.



CC 14 p 236 1728

boirs S^r Hyacinthe Remusat

N^{re}. Bastide pour haire, terre, vignes, oliviers, arbres fruitiers
 et fruitiers au quartier de notre Dame, appelée la glacièze, confronte
 du Levant Le vallat, du midy Le grand Chemin, couchant heris Joseph
 Rigaud et du Septentrion autre Chemin et Le vallat, terre de M^{re}
 marcelle. Barthelemij inclouée à la propriété, contenant dix sept

Description de la bastide du Sr Hyacinthe Remusat (registres cadastraux de 1717 et 1728). Entre ses deux dates, celui-ci a transmis sa propriété à ses héritiers.



Plan extrait du cadastre napoléonien (1832) situant la bastide des Remusat (en rose) sur la *Grande Route* à la sortie d'Auriol vers Saint-Zacharie.

Echelle 1cm = 40m.

La bastide, nommée *la glacière* est toujours visible aujourd'hui.

Elle est à moins de 200m de l'ancienne glacière du Basseron.

Un convoi de mulets chargés de cornues de glace dans une rue des Chartreux à Marseille (extrait de carte postale).



Remusat (De)	266	signe p. 20 35
Gabriel Justinien de Marseille		
189	269	2 35
186	266	2 16

Cet extrait du cadastre de 1832 donne **Gabriel Justinien de Remusat**, de Marseille, comme propriétaire de la bastide de la Glacière (parcelle 266).

Ce descendant de Hyacinthe Remusat a été Conseiller Général et membre de la Chambre de Commerce entre 1809 et 1830 (Encycl. des B.D.R. tome V-1929). Le domaine de la Glacière a été morcelé et vendu par les De Remusat suivant l'acte du 21 janvier 1870 passé à Auriol devant le notaire Guitton.



Vue actuelle, en direction de l'Est, du Grand Chemin traversant Auriol, à proximité de la bastide de Remusat. Au fond, la chapelle de Notre Dame du Bon Voyage.

Dans les années 1720, le transport de la glace se fait avec 9 ânes jusqu'à la glacière de Notre-Dame-du-Mont à Marseille disent les archives. Chaque bête porte 2 cornues de glace. La circulation par charrettes dans les rues étroites de la ville n'est autorisée qu'à partir de 1745. Les pains de glace sont recouverts de grands sacs de jute.*

L'entrepôt de glace de Remusat a été utilisé sans doute jusqu'à la fin du 19^e siècle, contrairement aux autres glacières d'Auriol qui, nous l'avons vu, ont cessé leur activité avant 1728.



Aspect actuel de la bastide de Remusat.

Il faut remarquer que le nom de la famille s'est orthographié de plusieurs façons:

Remuzat dans la signature de Hyacinthe en 1706 (page 33)

Remusat sur le cadastre de 1717 et 1728 (page 34)

Remusat (De) sur le cadastre de 1832 (page 36)

Rémusat avec un accent sur de nombreux autres documents.

Il semble que la famille ait indifféremment employé le s ou le z. Le s est définitivement adopté aujourd'hui.

Les Remusat ont été anoblis en 1817, sous la Restauration. Les descendants de Hyacinthe sont comtes et vicomtes à partir de Charles-François-Marie, né en 1797.

La glacière de Remusat est une grande salle voutée, de 10m sur 7m, de 5m de hauteur, accessible par un escalier. Un soupirail pour y jeter la glace est situé près de la porte donnant sur la rue. L'eau de fonte gagne directement la nappe phréatique.



*Isidore Fontanarava (1871-1943) décrit avec précision le transport de la glace de Fontfrèges à Marseille par les charretiers d'Auriol au 19^e siècle. Ils *faisaient le parcours en deux jours. Ils partaient le 1^{er} jour à 2 heures du matin, étaient rendus vers 9 ou 10 aux glaciers. Pendant que l'on opérait le chargement des charrettes on faisait manger et reposer les bêtes et on repartait vers 1 ou 2 heures de l'après-midi pour être rendus à Auriol vers 7 ou 8 heures du soir. On mangeait et on repartait pour Marseille entre minuit et 2 heures du matin où l'on était rendu vers 7 heures ou 8 heures du matin. On repartait à midi de Marseille et l'on arrivait à 7 ou 8 heures du soir à Auriol...On dormait pendant le chargement ou le déchargement à tour de rôle et la plupart du temps sur les charrettes pendant qu'elles étaient en route.*

Il y avait deux entrepreneurs de ce transport à Auriol, l'un le plus important surnommé Tareiròu (panier à 2 anses servant pour le transport) et l'autre Caillol dit « la Saône ».

Installation de M^r Hyacinthe De Remusat
De la Glacière d'Angers, à l'office de Lieutenant
du Roy de cette Ville d'Aurion.

Nous Maire et Consuls de la Communauté de la Ville d'Aurion Sur l'avis
qui nous a été donné le jour Hier de l'arrivée de M^r Hyacinthe De Remusat
De la Glacière d'Angers, que le Roy a honnoré et pourvu de l'office de Lieutenant
du Roy de la Ville d'Aurion qu'il eût pour l'enregistrement de ses ordres
de provision et de la q^{te} du trésorier de ses revenus casuels ; nous nous sommes rendus
en votre chaperon au château de la Glacière appartenant au M^r De
Remusat, accompagné de M^r Jean François Guillon cap^l, not. Roy. de la ville et

son gendre ; fait avec lui et avec M^r de la Glacière de la Ville d'Aurion
un acte de son arrivée et de son serment de bien servir le Roy et de
de Remusat de la Glacière et autres qui ont été de la franchise et de la franchise

J. H. B. Benard, juré sienne conseil
J. B. M. de la Glacière, Guillon, J. de la Glacière
Remusat de la Glacière
L'Guern de la Glacière

Un document intéressant du 18 février 1768 célébrant l'installation du Sr Hyacinthe de Remusat à l'office de Lieutenant du Roy de cette ville d'Aurion.

Cet honneur que le Roy de France Louis XV accorde aux Remusat leur est en réalité
vendu ! Remarquons que, sur ce document, les Remusat sont nommés **De Remusat de la
glacière** et signent Remusat de la glacière ! Ils ne sont pas encore anoblis mais on les
considère déjà comme tels !

Les glacières, des éléments éphémères mais remarquables du patrimoine auriolais

L'utilisation des glacières en Provence s'est inscrite dans une période marquée par un refroidissement général de la planète, phénomène observé entre le milieu du 16^e et le début du 19^e siècle (« petit âge glaciaire »). Certaines années ont connu des hivers très rigoureux.

Pendant le « Grand Hiver » 1709, après deux années aux hivers doux, la température atteint à Marseille – 17°5 entre le 5 et le 11 janvier. Toute la Provence est sous la glace et les conséquences sont dramatiques. Les oliviers sont décimés. Le blé semé à l'automne, encore enfermé au printemps dans un sol congelé, est détruit. On ne peut réaliser les nouvelles semailles. Le prix du grain grimpe en flèche. Les échevins de la ville, dès les premiers froids somment les fermiers de la glace de remplir les glacières. Ils pensent en effet qu'on aura de la glace au-delà des espérances. Mais on ignore alors que le froid sera si intense que tous les déplacements deviendront problématiques.

(Plus tard, en 1789, sévit également un autre hiver très froid. Un relevé des pertes subies depuis décembre 1788 mentionne qu'*autre les vignes et les figes, il y a 34 773 oliviers morts à fleur de terre...*(BB 21 F°96)

Il semble cependant que les glacières d'Auriol soient, dans les premières années du 18^e siècle (entre 1700 et 1720) en pleine activité.

Nous avons vu cependant que ce *petit âge glaciaire* n'exclue pas des hivers très doux, tels ceux de 1686 et 1706.

Pour vérifier l'existence des glacières d'Auriol et leur état d'activité, nous nous sommes appuyés sur les données des livres cadastraux, notamment ceux de 1719 et de 1728.

On est surpris de constater une certaine similitude dans l'exploitation de la glace pour les unes et les autres de ces constructions.

Alors que le livre cadastral de 1719 fait état de glacières en activité, celui de 1728 révèle un arrêt général avec les mentions *glacière abandonnée* ou *glacière en ruine*.

Pourquoi une telle concordance dans la cessation des exploitations entre 1719 et 1728?

Constatons qu'entre ces deux dates Marseille est touchée par un évènement exceptionnel qui bouleverse l'existence des habitants ; il s'agit de la peste de 1720. La consommation de la glace, qui, nous l'avons vu, avait atteint son point culminant entre 1700 et cette date de 1720, avec une valeur annuelle de 400 tonnes, tombe des trois quarts en 1726.

Comment expliquer cette mévente rapide et spectaculaire ?

Une première explication tient au fait que la ville de Marseille, celles d'Aix et de Toulon, établissent à leurs points d'entrée, un blocus conçu pour éviter la contagion. 89 postes gardés par des soldats sont mis en place dans la banlieue de Marseille. En conséquence, les muletiers ne peuvent plus entrer dans les villes et doivent déposer leur marchandise que d'autres prennent en charge et apportent dans la ville. Ce blocus dure jusqu'en octobre 1722.

D'autre part, le monde médical se retourne contre l'usage de la glace qu'il suspecte de favoriser la contagion.

Enfin, le nombre des marins, gros consommateurs de glace, baisse fortement ; il n'y a plus que 6 galères à Marseille en 1724, contre 40 en 1690. Plus tard, le transfert de l'arsenal des galères à Toulon accentue le phénomène.

De ce fait, la ferme de la glace connaît de graves difficultés. La vente va chuter de 50% entre 1720 et 1737. Le 9 octobre 1728, aucun enchérisseur ne se présente lors de la remise aux enchères de la ferme de la glace. Celle-ci est alors mise en régie. Mais ce nouveau système de vente est d'un très faible rapport car l'usage de la glace à Marseille prend à partir de ce moment-là le caractère d'une consommation de haut luxe.

On comprend alors pourquoi les glaciers d'Auriol arrêtent conjointement leurs exploitations un peu avant cette date de 1728.

Elles restent en ruine plus ou moins longtemps. Les plus petites, celle de Basseron d'abord, celle de Joux ensuite, disparaissent du paysage car elles se trouvent près des habitations et sont démolies au cours de travaux d'urbanisme. La plus imposante, celle des Encanaux, loin du village, en un lieu très peu fréquenté, se dégrade et tombe en ruine. Quant à la glacière de Rémusat, elle est toujours en place, la seule encore utilisée au cours du 19^e siècle, dans le sous-sol de la bastide qui l'abrite.

L'activité de trois sur quatre des glaciers d'Auriol représente donc un court épisode de son passé puisqu'elle s'étend de 1695 à 1728 environ, soit à peine une trentaine d'années. Mise à part la glacière des Encanaux, les glaciers d'Auriol sont de petites constructions, des *puits de glace* plutôt que de véritables glaciers.

Celui de la bastide Rémusat, quant à lui, est resté en activité fort longtemps, recevant la glace de la Sainte-Baume jusque vers 1907 ou 1908.

Ces édifices n'en demeurent pas moins des éléments intéressants du patrimoine de la commune et leur existence représente un épisode remarquable de son passé.

Sommaire.

Aperçu sur la situation du commerce de la glace en Provence au 17 ^e et au 18 ^e siècles	p. 2
Une glacière proche du village, la glacière de Basseron	p 5
Une glacière à l'écart du village, la glacière de Joux	p.13
Une glacière imposante en dehors du village : la glacière des Encanaux...	p.26
Un caveau voûté sous une bastide : la glacière de Remusat.	p.31
Les glaciers d'Auriol, des éléments éphémères mais remarquables du patrimoine auriolais	p.40

Sources.

Le commerce de la glace au 17^e et au 18^e siècle. J. Billioud- 1952.
*La glace naturelle et son commerce à Marseille sous l'ancien régime- Charles
Casals-Victor Moussion- Association Découverte Sainte-Baume- 1994.*
Encyclopédie des Bouches du Rhône-
Marseille Archives Communales.
Auriol Archives Communales.

*Remerciements à
Bruno Carpentier, Charles Casals, Marcel Guigou, Gilbert David, Victor
Moussion et aux adhérents de l'ASPA.*

ASPA-Septembre 2013-Cahier n°7-ISBN : 978-2-9542842-3-1.

Après les nombreuses études consacrées aux glaciers de Provence, notamment celles concernant la Sainte-Baume, ce livret n'a pas la prétention de proposer des révélations sensationnelles.

Il a simplement le mérite de regrouper les connaissances actuelles sur les puits de glace construits dans le terroir d'Auriol. Ceux-ci n'ont été utilisés, pour trois sur quatre, que pendant une courte période, entre 1695 et 1728.

Ce travail de recherche apporte quelques précisions et mises au point inconnues jusqu'alors concernant la glacière de Joux.

D'une manière plus large, il s'est fixé comme but de faire connaître le *temps des glaciers* à Auriol, épisode méconnu du passé de la commune et qui méritait d'être révélé à ses habitants.

Nous nous sommes efforcés de relever avec le plus de rigueur possible le maximum de textes concernant cette question dans les archives communales et départementales en réalisant des photos chaque fois que cela a été possible.

